



L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le treize février deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	30	Suffrages exprimés :	43
Absents :	25	- dont POUR :	43
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	12	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
Mme BLANCHET Fabienne
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde

M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
M. JUSTINESY Gérard
M. MASSIP Frédéric
M. MOUNIER Christian
M. NOUVEAU Michel
Mme PAIGNON Laurence
Mme PALACIO Céline
M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
Mme PONTET Annie
M. RIVET Jean-Philippe
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
Mme STELLA Aurore

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme CATALANO-LLODES Gaétane
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
Mme MILESI Véronique
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. SEBBAH Didier
M. VOURET Eric

ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
ayant donné pouvoir à M. BOURSE Etienne
ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
M. BATOUX Philippe
Mme BUCHACA Sophie
Mme FAURE Cécile
M. KITAEFF Richard
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NALLET Christine
M. ROUSSET André

Absents non-excusés :

M. JUNIK Pascal
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde

 Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt 2026/.... Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 19 février 2026
---	---

N° 2026-016	ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE – Contrat d'Objectifs de Territoire (COT) avec l'ADEME - Approbation du plan d'actions 2024-2028
--------------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé avec l'Etat pour la période 2021-2026 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-144 en date du 27 octobre 2022 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du bassin de vie de Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-143 en date du 21 septembre 2023 portant engagement dans la démarche de Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME ;*
- *Vu la décision n° 2024-17 du 13 mai 2024 sollicitant le financement de l'ADEME pour le financement dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) à hauteur de 350 000 € pour un montant de dépenses prévisionnelles de 475 000 € HT ;*
- *Vu la convention de financement avec l'ADEME signée le 14 juin 2024 pour une durée de 54 mois (soit jusqu'au 14 décembre 2028) fixant les conditions et modalités de versement de l'aide de l'ADEME ;*
- *Vu les rapports de validation de score établis par l'ADEME pour les volets « Climat, Air, Energie » et « Economie circulaire et déchets » des 22 octobre et 14 novembre 2025 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 janvier 2026.*

Par délibération n°2023-143 du 21 septembre 2023, la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse a décidé de s'engager dans une démarche d'élaboration d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME visant à dynamiser les actions territoriales transverses en matière de Climat Air Energie et d'Economie Circulaire, permettant de financer notamment les actions inscrites dans le PCAET approuvé en 2022.

LMV est signataire à ce titre d'une convention de financement avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un plan d'actions sur une durée de 54 mois (soit jusqu'au 14 décembre 2028) selon les modalités suivantes :

- Dépenses éligibles : 475 000 € HT ;
- Financement de l'ADEME : 350 000 €.

La première phase de cette démarche a consisté pour la collectivité à renseigner les référentiels du programme « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » identifiant les forces et faiblesses de la politique Climat-Air-Energie et Economie Circulaire et déchets de la collectivité ; les audits de l'ADEME pour valider le niveau d'engagement de la collectivité en la matière ont été restitués à la collectivité les 22 octobre et 14 novembre 2025.

Cette première phase comprend également l'élaboration d'un plan d'actions visant à faire progresser le territoire au regard des deux référentiels, la collectivité étant libre de prioriser les actions qu'elle juge les plus adaptées aux besoins de son territoire.

L'approbation du plan d'actions permettra à notre communauté d'agglomération de solliciter dans un premier temps la labellisation au titre du référentiel « Climat Air Energie », celle au titre du référentiel « Economie circulaire et Déchets » nécessitant une progression plus forte de notre collectivité pendant la durée du contrat avec l'ADEME dont l'échéance est fixée en 2028, et notamment :

- Le PCAET approuvé en 2022 ;
- Le Contrat d'Objectifs Déchets approuvé en 2024 ;
- Le Plan de Transition du Bilan Carbone approuvé en 2025 ;
- Le Schéma Directeur des Energies Renouvelables approuvé en 2025.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le Plan d'actions du COT ADEME joint en annexe à la présente délibération ;
- **SOLLICITE** auprès de l'ADEME la labellisation au titre du référentiel « Climat Air Energie » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 20 février 2026

Le Président,

Gérard DAUDET

